



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME :

LES DATES CLÉS

- 1948** L'Assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).
- 1951** Adoption de la Convention relative au statut des réfugiés.
- 1961** Peter Benenson lance l'« Appel pour une amnistie » en publiant dans *The Observer* un article intitulé *Les prisonniers oubliés*, qui sera repris dans divers journaux de par le monde. Amnesty International voit le jour.
- 1963** Le Secrétariat international, siège de l'organisation, est établi à Londres.
- 1964** Les Nations unies accordent à Amnesty International un statut consultatif.
- 1965** Adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
- 1966** Adoption du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Adoption du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Premier Protocole facultatif au PIDCP), qui permet au Comité des droits de l'homme de recevoir et d'examiner les plaintes émanant de particuliers.
- 1967** Adoption du Protocole se rapportant à la Convention relative au statut des réfugiés, qui étend la protection internationale aux réfugiés du monde entier.
- 1972** Amnesty International lance sa première campagne mondiale pour l'abolition de la torture.
- 1973** L'Assemblée générale de l'ONU adopte sa toute première résolution (Résolution 3059) dénonçant la torture, dans le sillage de la campagne d'Amnesty International.
- 1975** L'Assemblée générale de l'ONU adopte à l'unanimité la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à la suite du travail de campagne mené par Amnesty International.

1977 Amnesty International reçoit le prix Nobel de la Paix pour « *avoir contribué à garantir les bases de la liberté et de la justice et avoir ainsi contribué à la paix dans le monde* ».

Amnesty International organise une conférence qui se conclut par l'adoption de la Déclaration de Stockholm sur la peine de mort, appelant tous les gouvernements à « *abolir immédiatement et totalement la peine de mort* ».

1978 L'organisation se voit décerner le prix des Nations unies pour les Droits de l'homme pour ses « *contributions remarquables sur le terrain des droits de l'homme* ».

1979 Adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

1980 Création du premier mécanisme thématique des Nations unies, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

Amnesty International lance sa première campagne contre la peine de mort.

1983 À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, Amnesty International remet aux Nations unies un appel signé par plus d'un million de personnes en faveur d'une amnistie mondiale pour les prisonniers d'opinion.

1984 Adoption de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Adoption des Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort.

1988 Adoption de l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.

1989 Adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Adoption du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Au même moment, Amnesty International lance sa deuxième campagne contre la peine capitale.

1990 Adoption de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Adoption des Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

1993 La Conférence mondiale sur les droits de l'homme adopte la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, qui réaffirment que « *tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés* ».

Création du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, après un travail de campagne tenace d'Amnesty International.

1995 La quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes adopte la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, qui réaffirment que « *les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne* ».

1997 Le secrétaire général d'Amnesty International porte pour la première fois des préoccupations en matière de droits humains à l'attention du Conseil de sécurité des Nations unies, lors d'une réunion organisée selon la « formule Arria ».

1998 Adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, à l'issue d'une longue campagne d'Amnesty International.

L'Assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme).

1999 Adoption du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui permet au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de recevoir et d'examiner des plaintes émanant de particuliers et de groupes.

Amnesty International lance une campagne mondiale pour lutter contre la prolifération des armes légères.

2000 Adoption du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Adoption du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, après un travail de pression intense d'Amnesty International et d'organisations de défense des droits des femmes. Ce texte majeur reconnaît le rôle unique joué par les femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

2002 Adoption du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Instauration de la Cour pénale internationale, qui siège à La Haye (Pays-Bas).

2004 Amnesty International lance une campagne mondiale visant à mettre fin aux violences contre les femmes.

2005 Adoption des Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire.

2006 Adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant.

Création du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui remplace la Commission des droits de l'homme.

L'Assemblée générale des Nations unies vote massivement en faveur de l'élaboration d'un traité international sur le commerce des armes, défendu par la campagne *Contrôlez les armes*.

2007 L'Assemblée générale adopte la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

L'Assemblée générale adopte la toute première résolution en faveur d'un moratoire mondial sur le recours à la peine de mort.

2008 L'Assemblée générale adopte le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui permet au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de recevoir et d'examiner les plaintes émanant de particuliers et de groupes.

Présenté par le Portugal, il sera ensuite soumis pour adoption définitive en séance plénière à l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre, à l'occasion du 60^e anniversaire de la DUDH.